



**ANIMATEUR / ÉDUCATEUR FÉDÉRAL**  
**TECHNIQUE RÉGIONAL / TECHNIQUE NATIONAL**

**DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2021-2022**



**A remplir intégralement**

En cas de première demande, fournir une photo d'identité

Nom du club : ..... N° d'affiliation du club : .....

**IDENTITÉ**

NOM : ..... Sexe : M  / F   
 PRENOM : ..... Nationalité : .....  
 Né(e) le : ..... / ..... / ..... à CP : ..... Ville de naissance : .....

**Adresse (1):** .....  
 CP : ..... Ville : .....

Pays de résidence : .....  
 Téléphones : fixe ..... mobile .....

**Email (1) :** .....

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse postale et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.

**CATÉGORIE**

Demande une licence de type (cocher une seule case) :  
 Animateur  Educateur Fédéral  Technique Régional  Technique National

**FONCTION**

Entraîneur principal  Entraîneur adjoint  Préparateur physique   
 Entraîneur des gardiens  Autre  préciser : .....  
 Rattaché à l'équipe (préciser le niveau et la catégorie) : .....

**CERTIFICAT MÉDICAL**

Je soussigné, Dr ..... (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,

ne présente aucune contre-indication apparente  
 - à la pratique et l'encadrement du football  
 - à l'arbitrage occasionnel.

Date de l'examen : ..... / ..... / ..... (1)  
 Bénéficiaire (nom, prénom) ..... (1)  
 Signature et cachet (1)(2)

(1) Obligatoire. (2) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

**Si un CONTRAT DE TRAVAIL est conclu**

Les Educateurs Fédéraux ne sont pas concernés

- A durée indéterminée (CDI) prenant effet le : ..... / ..... / .....
- A durée déterminée (CDD) du ..... / ..... / .....
- Contrat aidé (durée limitée) au ..... / ..... / .....

Salaire mensuel brut : ..... € pour ..... H / semaine  
 Pour les CDD, le temps de travail par semaine et le salaire doivent respecter les dispositions du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral.

Attention : l'enregistrement de ce formulaire vaut accord pour l'enregistrement du contrat et la délivrance de la licence (soumise au respect de la procédure prévue à l'article 17 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral).

**Si demande en tant que BÉNÉVOLE**

Cochez cette case

**OFFRES COMMERCIALES**

Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF   
 Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF

**COORDONNÉES**

Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

**ASSURANCES**

Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présente demande ou sur ce lien <https://fff.fr/e/ass/7700.pdf>, par ma Ligue régionale et mon club :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :  
 Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

**OU BIEN**  Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

Si le demandeur est mineur, son représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel. Le demandeur (ou son représentant légal) et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.

Demandeur: ..... Représentant du club Le ..... / ..... / .....  
 Signature .....  
 Signature et nom .....

Représentant légal du demandeur (si mineur) :

Nom, prénom : .....  
 Signature .....

# Ligue de Bretagne de Football

## POLICE N° AH892757

### Rappel des garanties incluses dans l'assurance de la licence délivrée par la Ligue

#### 1. RESPONSABILITÉ CIVILE

##### RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

Dommages corporels, matériels et immatériels confondus/an ..... 20 000 000 €  
(tableau des garanties disponible dans son intégralité dans la fiche d'information sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr), rubrique téléchargements)

#### 2. INDIVIDUELLE ACCIDENT : Formule A

La Ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. À cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

##### ACCIDENTS CORPORELS

- **DÉCÈS :**
  - Célibataire ..... 27 000 €
  - Marié ..... 31 000 €
  - + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %
- **INVALIDITÉ PERMANENTE :**
  - a) 1 % à 32 % (taux d'IPP × Capital de Référence) ..... 25 000 €
  - b) 33 % à 65 % (taux d'IPP × Capital de Référence) ..... 45 000 €
  - c) à partir de 66 % ..... 90 000 €
- **INDEMNITÉS JOURNALIÈRES\* (IJ)**  
À compter du 22<sup>e</sup> jour et pendant 365 jours, maximum ..... 16 €/jour
- **SCOLARITÉ** (franchise 15 jours) maximum :
  - Soutien pédagogique et frais de transport ..... 1 000 €
  - Redoublement de l'année scolaire ..... 1 000 €
- **FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE :**  
Si taux d'invalidité supérieur à 25 % ..... 5 000 €
- **FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX D'HOSPITALISATION\***,  
à concurrence de 300 % du tarif de Convention de la SS
- **FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER** ..... Frais Réels
- **FRAIS MÉDICAUX PRESCRITS ET NON PRIS EN CHARGE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE**, maximum ..... 1 000 €
- **REMBOURSEMENT DES DENTS \***  
Maximum par dent ..... 300 €
- **FRAIS 1<sup>er</sup> APPAREIL ORTHODONTIE \*** maximum ..... 1 000 €
- **REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES \*** maximum ..... 400 €
- **REMBOURSEMENT PROTHÈSES AUDITIVES \*** maximum ..... 1 000 €
- **RAPATRIEMENT** ..... Frais Réels
- **FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS \*** ..... Frais Réels

\* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

**NOTA :** GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2021/2022. Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous à la fiche d'information sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr), rubrique téléchargements.



#### GENERALI SPORTS - ASSURFOOT

N° ORIAS : 18 004 613  
25, quai de la Londe - BP 3032  
14017 CAEN Cedex 2  
Tél. : 02 31 06 08 06  
[assurfoot@agence.generalif.fr](mailto:assurfoot@agence.generalif.fr)



### Souscription des garanties complémentaires proposées dans la demande de licence

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-contre peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès de GENERALI SPORTS - ASSURFOOT sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr).

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif
<b>Formule B</b> <b>Formule C</b> (1) À compter du 22 <sup>e</sup> jour et pendant 365 jours vient en remplacement des montants de la Formule A	Formule A + 25 %  Formule A + 50 %	Formule A + 25 %  Formule A + 50 %	20 € / jour (1) 24 € / jour (1)	40 € / an 80 € / an
<b>Formule D « Spécial Invalidité »</b> À partir de 33 % de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40 %, indemnité de 48 000 €)		120 000 €	-	21 € / an
<b>Formule E :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*)			8 € / jour	22 € / an
<b>Formule F :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*)			12,50 € / jour	35 € / an
<b>Formule G :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*)			16 € / jour	44 € / an
<b>Formule H :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*)			23 € / jour	56 € / an

(\*) vient en cumul des garanties de la Licence (formule A)

Profitez de la souscription en ligne avec paiement sécurisé sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr), c'est simple, rapide et sûr !  
Prise de garantie immédiate



Si vous ne souhaitez pas souscrire en ligne, retrouvez le formulaire de souscription dans la rubrique téléchargements de [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr)





# GENERALI SPORTS-ASSURFOOT

N° ORIAS : 18 004 613  
(Immatriculation vérifiable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
25 Quai de la Londe-BP 3032  
14017 CAEN Cedex 2  
Tèl : 02.31.06.08.06

assurfoot@agence.generalif.fr

## LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL Police N°AH892757

### RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

#### 1. RESPONSABILITE CIVILE

##### RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

- DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS ..... 20 000 000 €

#### 2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

##### ACCIDENTS CORPORELS

• DÉCÈS :		• FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION,	
- Célibataire	27 000 C	à concurrence de 300 % du tarif de Convention de la SS	
- Marié	31 000 C	• FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Frais Réels
+ 15 % par enfant à charge, maximum 45 %		• FRAIS MÉDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE, maximum	1000 C
• INVALIDITÉ PERMANENTE :		• REMBOURSEMENT DES DENTS * maximum par dent	300 C
a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence)	25 000 C	• FRAIS APPAREIL ORTHODONTIE * maximum	1000 C
b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence)	45 000 C	• REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES * maximum	400 C
c) à partir de 66 %	90 000 C	• REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES	1000 C
• INDEMNITES JOURNALIERES* (IJ)	16 C/jour	• RAPATRIEMENT	Frais Réels
A compter du 22 <sup>ème</sup> jour et pendant 365 jours		• FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS * maximum	Frais Réels
• SCOLARITE : (franchise 15 jours) maximum :			
Soutien pédagogique et frais de transport	1 000 C		
Redoublement de l'année scolaire	1 000 C		
• FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE :			
Si taux d'invalidité supérieur à 25%	5 000 C		

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2021/2022



### BULLETIN DE SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès de GENERALI SPORTS-ASSURFOOT (par courrier, mail ou téléphone) ou sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr).

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
o Formule B	Formule A + 25%	Formule A + 25%	20 € / jour (1)	40 € /an	<input type="checkbox"/>
o Formule C (1) À compter du 22 <sup>ème</sup> jour et pendant 365 jours	Formule A + 50%	Formule A + 50%	24 € / jour (1)	80 € /an	<input type="checkbox"/>
o Formule D « Spécial Invalidité » A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €)		120 000 €		21 € /an	<input type="checkbox"/>
o Formule E : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)			8 € / jour	22 € /an	<input type="checkbox"/>
o Formule F : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)			12.50 € / jour	35 € /an	<input type="checkbox"/>
o Formule G : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)			16 € / jour	44 € /an	<input type="checkbox"/>
o Formule H : Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*) (*) vient en cumul des garanties de la Licence			23 € / jour	56 € /an	<input type="checkbox"/>

Nom et Prénom : ..... Date de Naissance : .....

Adresse complète: .....

Club : ..... N° d'affiliation : ..... Adresse email : .....

Je joins un chèque de ..... €

Date et signature du joueur :

**GENERALI SPORTS-ASSURFOOT**  
**25 Quai de la Londe-BP 3032**  
**14017 CAEN CEDEX 2**

Document à compléter et à retourner, signé et accompagné de votre règlement.